



REGISTRE DES ARRETES  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES MOBILITÉS

**OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION**

de l'arrêté en date du 5 juillet 1988 relatif à la circulation sur la route départementale n° 918, en période hivernale sur le territoire des communes de BAREGES, SERS et BAGNERES DE BIGORRE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL des HAUTES-PYRENEES

VU l'arrêté en date du 5 Juillet 1988, notamment ses articles 5, 6 et 8,

Considérant que la viabilité n'est pas assurée en période hivernale sur la section non déneigée et non surveillée de la route départementale n° 918, comprise entre le PR 36+710 (Super Barèges-blocos) et le PR 44+420 (Pont de la Mandia), sur le territoire des communes de BAGNERES DE BIGORRE, BAREGES et SERS.

Sur proposition de M. le Directeur Général Adjoint, Directeur des Routes et Mobilités,

ARRETE

Article 1 –En raison de mauvaises conditions climatiques, la circulation des véhicules est interdite sur la route départementale n° 918, entre le 36+710 (Super Barèges-blocos) au PR 44+420 (pont de la Mandia) sur le territoire des communes de BAGNERES DE BIGORRE, BAREGES et SERS à compter du jeudi 17 novembre 2022 à 16h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de BAREGES, SERS et BAGNERES-DE-BIGORRE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le **17 NOV. 2022**

Pour le Président et par délégation,  
Le Chef de Service,  
Organisation et Gestion des Routes

  
Mickaël GAYE METOU

Pour attribution :

- M. le Maire de BAREGES,
- M. le Maire de SERS,
- M. le Maire de BAGNERES-DE-BIGORRE,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des GAVES,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hauts-pyrenees.fr](http://www.hauts-pyrenees.fr)

Pour information :

- Madame Maryse CARRÈRE, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
- Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,
- Madame Nicole DARRIEUTORD, conseillère départementale du canton de la Haute- Bigorre,
- Monsieur Pierre BRAU-NOGUÉ, conseiller départemental du canton de la Haute-Bigorre.

0000 0000 0000